

Nouvelle procédure numérique pour les déclarations d'accident

LAA / LAA-C – simple, rapide et sécurisé

Les avantages principaux

- Fini le papier – les déclarations d'accident se font désormais entièrement en ligne.
- Traitement plus rapide des dossiers.
- Attribution rapide du numéro de sinistre LAA après l'envoi de la déclaration.
- Versement plus rapide des indemnités journalières LAA.
- Sécurité élevée des données – toutes les informations sont transmises de manière cryptée et traitées conformément aux exigences en matière de protection des données.

Déclarer un accident en ligne – mode d'emploi

1. Accédez via le site internet PANVICA ou directement via le lien suivant :
<https://osm.apps.mobiliere.ch/node/62/>
2. Sélectionnez le type d'accident (professionnel ou non professionnel).
3. Saisissez les informations relatives à la personne assurée ainsi que les circonstances de l'accident.
4. Envoyez la déclaration en ligne.

Le traitement du dossier est ensuite assuré directement par la Mobilière.

Points importants à respecter

- Indiquer correctement le numéro G
Ce numéro est indispensable pour une attribution correcte du sinistre.
- Veiller à fournir des informations complètes concernant la personne, l'employeur et les circonstances de l'accident.
- Sélectionner l'agence appropriée.
L'agence «**Direction Berne**» doit impérativement être choisie.
- Pour toute question relative à la saisie en ligne, veuillez contacter directement la Mobilière.